

Le PERP aPERF est contrôlé par une des rares associations d'épargnants vraiment indépendantes des organismes assureurs.

- ➔ **Créée en 1996, l'aPERF (Association nationale pour l'épargne retraite des fonctionnaires)**, a pour objet de proposer une épargne retraite par capitalisation offrant le maximum d'avantages aux épargnants :
 - ✓ Individualisation de l'épargne investie ;
 - ✓ Non-discrimination selon l'âge ;
 - ✓ Sécurité des placements ;
 - ✓ Transparence de la gestion ;
 - ✓ Performance ;
 - ✓ Contrôle par les adhérents ;
 - ✓ Et optimisation fiscale !

- ➔ Elle a donc travaillé depuis 8 ans pour élaborer et promouvoir un **Plan d'Epargne Retraite des Fonctionnaires** réunissant ces avantages. Ce projet avait même été salué par un rapport public de la commission des finances du Sénat de 1997. Dans le cadre de la Loi « Fillon » de 2003 sur la réforme des retraites, l'aPERF, vient de mettre au point son propre plan d'épargne retraite populaire (PERP). L'aPERF intervient en tant que Groupement d'Epargne retraite populaire (GERP) pour représenter les participants au PERP, comme le prévoit la réglementation.

- ➔ L'aPERF est une **association exemplaire en termes d'indépendance et de déontologie** :
 - mise en concurrence poussée des assureurs qui avaient manifesté leur intérêt pour ce PERP socioprofessionnel ;
 - indépendance totale vis-à-vis de l'assureur : aucun membre du Comité de surveillance ne lui est lié, et l'aPERF choisit librement les supports (aucune obligation de prendre les SICAV « maison ») ;
 - contrôle réel des participants (majoritaires au sein du comité de surveillance) ;
 - vrai droit individuel de changer de PERP (aucune indemnité en cas de transfert vers un autre PERP dès la 5^{ème} année)

- ➔ **Trois groupements ont d'ores et déjà rejoint l'aPERF** :
 - ✓ L'Association des anciens élèves de l'Ecole Nationale d'Administration (AAEENA) ;
 - ✓ La Fédération des Grands Corps Techniques de l'Etat (FGCTE), regroupant six syndicats et associations professionnelles de la fonction publique représentant les membres des corps recrutant à la sortie de l'Ecole Polytechnique ;
 - ✓ Le syndicat national des médecins hospitaliers (SNAMHP).